



ARRETE N° 2024_0876

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DU BOIS LORRAIN

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu le Code de la Route :
- Vu les travaux sans tranchée sur le réseau d'assainissement (robot/caméra/chemisage) à réaliser par l'entreprise TERIDEAL, domiciliée 1 rue Colbert 91320 WISSOUS, représentée par Monsieur Ludovic BORDEAUX, dans la rue du Bois Lorrain ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 07 janvier 2025, et jusqu'au 07 avril 2025, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) dans la rue du Bois Lorrain, portion comprise entre le carrefour avec la rue de Lisledon et le carrefour avec la rue du Petit Bois Rond.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

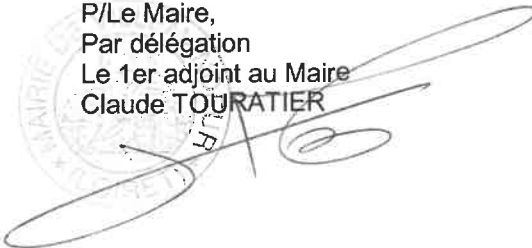
Article 4 : L'entreprise TERIDEAL est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise TERIDEAL, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise TERIDEAL, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 30/12/2024

P/Le Maire,
Par délégation
Le 1er adjoint au Maire
Claude TOURATIER



Date d'affichage : 30/12/2024

TERIDEAL

TSA 54050
26 avenue de l'île saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel : Fax :
2451086062.245101DAC01.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2451086062.245101DAC01

N° affaire :

MAIRIE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES
31 RUE JODON
45700 VILLEMANDEUR
France

Courriel : e.bonneau@mairie-villemandeur.fr

Tel : +33238930464

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 20/12/2024

Signataire : BORDEAUX Ludovic

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : TERIDEAL

Adresse : SEIRS-TP 1 Rue Colbert

Code postal : 91320 Localité : WISSOUS Pays : France

Nom contact : BORDEAUX Prénom contact : Ludovic

Téléphone : 613487162 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2451086062.245101DAC01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : RUE DU BOIS LORRAIN

Code postal : 45700 Localité : VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Travaux sans tranchés sur réseau d'assainissement robot / caméra / chemisage Travaux sur branchements

Date prévue de début des travaux : 07/01/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 07/01/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

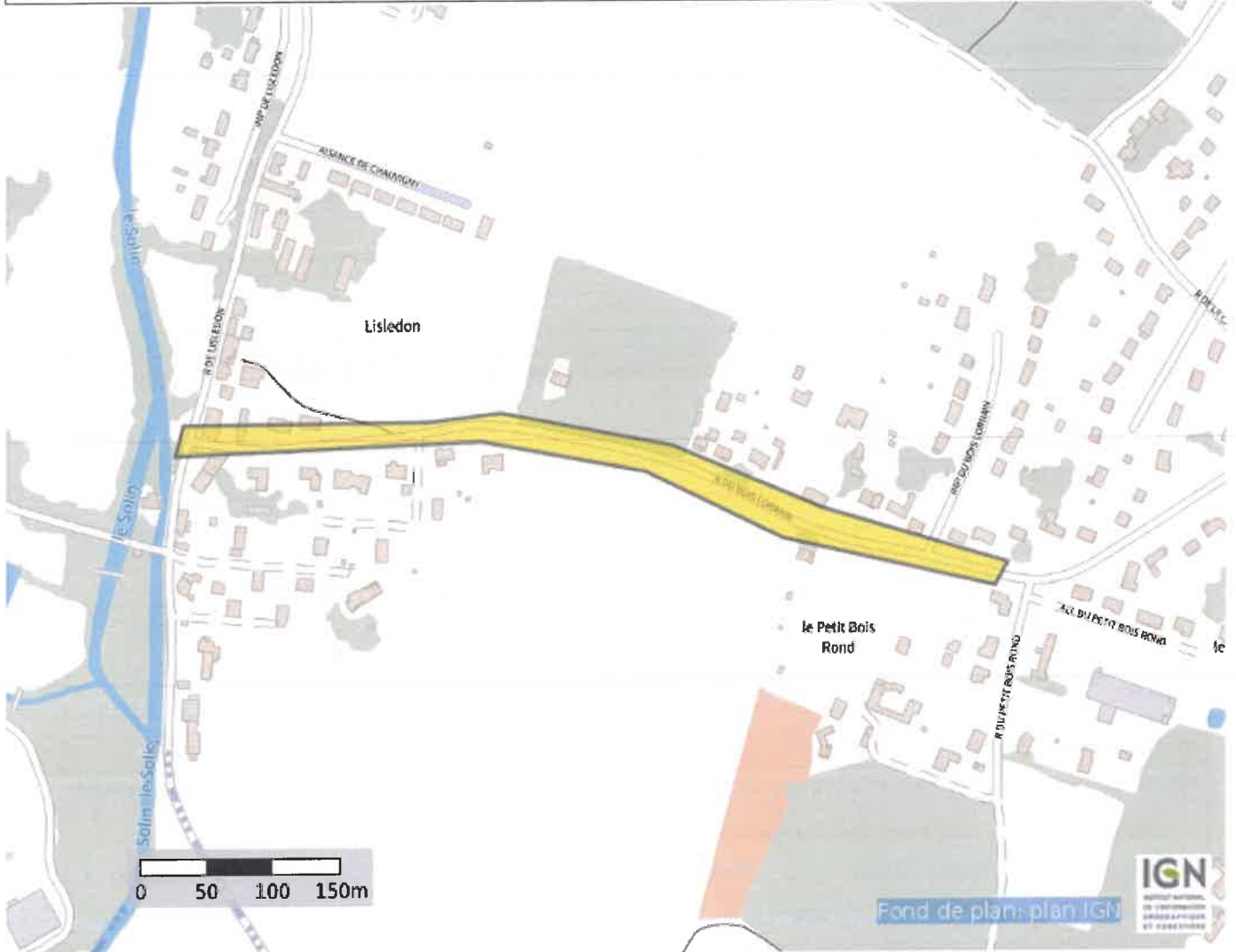
Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

677266.3721932059

6764130.5856088605

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,69755338527626 47,97676675710929
2,69742463924354 47,97661593016306
2,69526814319557 47,97693194802105
2,69387339450782 47,97737006048820
2,69221042491859 47,97757116004797
2,68909906246132 47,97748497461825
2,68918489314979 47,97768607373041
2,69167398311561 47,97770043792272
2,69240354396766 47,97775789465206
2,69414161540931 47,97754243158738
2,69567583896583 47,97712586711262
2,69755338527626 47,97676675710929

(PlanDetail_Protys_v1.01)

Interdiction de :**Circuler**véhicules légers poids lourds **Stationner**véhicules légers poids lourds **Dépasser**véhicules légers poids lourds

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise

Dénomination : TERIDEAL

Adresse : SEIRS-TP 1 Rue Colbert

Code postal : 91320

Localité : WISSOUS

Pays : France

Nom contact : BORDEAUX

Prénom contact : Ludovic

Téléphone : 613487162

Indicatif pays : +33

Fax :

Indicatif pays :

Courriel : lbordeaux@terideal.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 20/12/2024

Nom : BORDEAUX

Prénom : Ludovic

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Commentaire associé à l'emprise du document de référence Protys : 2451086062.245101DAC01

Numéro de consultation du GU :

Veillez prendre en compte le commentaire suivant :

Travaux sans tranchés sur réseau d'assainissement robot / caméra / chemisage
Travaux sur branchements

